



Partenariat entreprise association

Par **daniem**, le **25/04/2014** à **12:20**

Bonjour, rnje souhaite savoir si un partenariat entreprise - association est possible, si oui sous quelles conditions, et quelles sont les limites? rnMerci

Par **Emphyteose**, le **25/04/2014** à **16:09**

Bonjour,rnrnPour pouvoir vous répondre efficacement, il est nécessaire de préciser votre demande.Qu'entendez-vous par un partenariat (nature, objet...) ? L'entreprise est-elle une société (si oui de quelle forme juridique) ?

Par **daniem**, le **27/04/2014** à **15:47**

Bonjour, rnrnIl s'agit en faite d'une personne qui a crée au départ une association, quelques années plus tard afin de vendre des produits de qualité cette personne ouvre une SARL (sur le site de l'association on peut lire partenaire SARL "truc").rnrnJ'aimerais savoir si il y a des limites, des conditions pour diriger une association ainsi qu'une SARL?rnrnCertaines personnes pensent que c'est en quelque sorte de l'abus de confiance car les personnes qui appel l'association ont confiance en l'assoc. et celle ci les envoie acheter dans la SARL.rnrnEn espérant avoir été le plus claire possible.rnrnMerci pour vos reponses